COMMUNE DES TROIS-MOUTIERS

REVISION DU
PLAN LOCAL URBANISME

PIECE 5C

SECTEUR AVEC PLAN DE MASSE

Concept *Ingénierie*	Version	Date	Établi par
347, Ave de Limoges CS68640 *79 026 NIORT Cedex* *Tél. : 05.49.77.32.76 – Fax : 05.49.77.32.70* info@concept-ingenierie.com *un service de la SAFER POITOU-CHARENTES*	Approbation	**06/06/2019**	**NM**

Plan de masse

A. Château de la Mothe Chandeniers

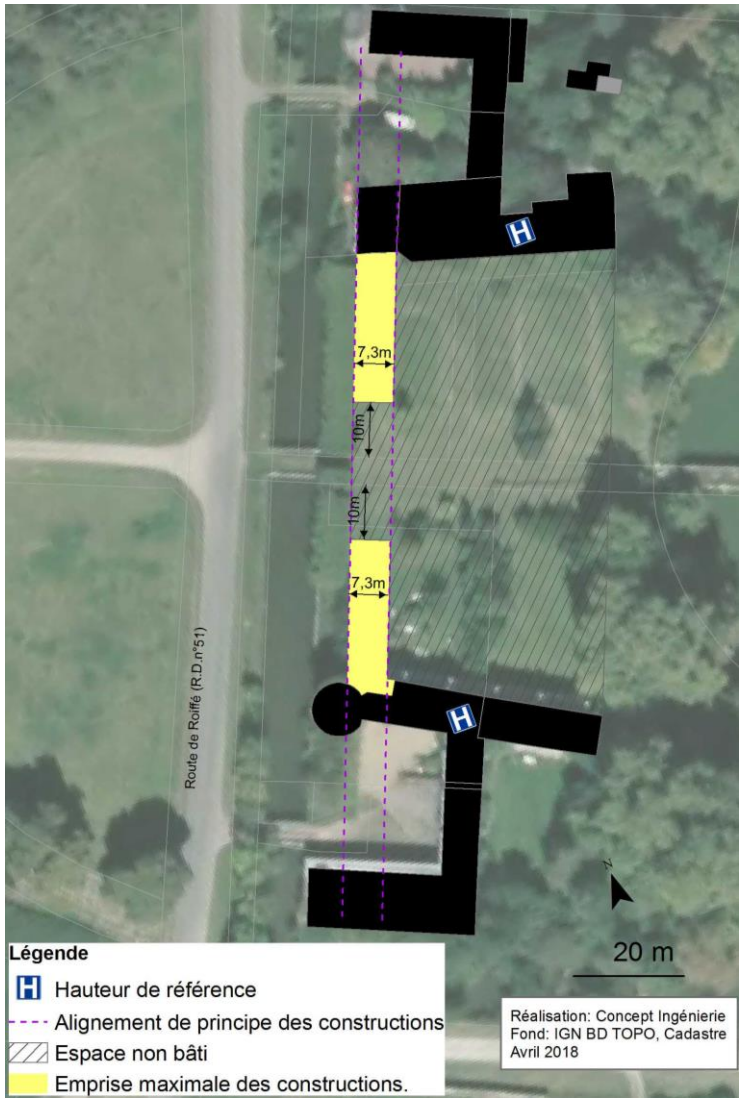
Le secteur de la fait l'objet d'un plan de masse coté en trois dimension (R151-40 du CU).

Ce plan définit la volumétrie et la zone d'implantation des nouvelles constructions.

Le plan doit s'interpréter de la façon suivante

Hauteur de référence	La hauteur des constructions nouvelles devra être au maximum égale à la hauteur d'un bâtiment de référence repéré sur le plan.
Alignement de principe des constructions	L'alignement des constructions sera réalisé par rapport à l'emprise ouest des bâtiments de l'aile nord.
Largeur de la bande constructible	Elle correspond à la largeur du bâtiment utilisé pour fixer l'alignement.
Recul par rapport à l'allée	Le recul des bâtiments par rapport à l'allée est fixé à 10m.

Plan masse des constructions



Plan de masse